

CLOS DU CHU DE BORDEAUX

Place Amélie Raba Léon
33076 BORDEAUX CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022



CLOS DU CHU DE BORDEAUX
Place Amélie Raba Léon
33076 BORDEAUX CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercices clos 31/12/2022

Mesdames, Messieurs les membres de l'Association,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 17 mars 2024 dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CLOS DU CHU DE BORDEAUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des résultats des opérations des exercices écoulés ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance du point décrit dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'opinion

Compte tenu de l'absence de désignation obligatoire d'un commissaire aux comptes à compter de l'exercice clos au 31/12/2019 et du délai tardif de notre nomination, nous n'avons pas été en mesure d'effectuer nos travaux et avons été dans l'impossibilité de collecter des éléments suffisants permettant d'aboutir à une opinion sur les comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Aucentur

SARL au capital de 10 000 euros – 490 939 295 R.C.S Bordeaux – 19-21 rue de Commandant Cousteau 33100 Bordeaux
Société de commissariat aux comptes inscrite à la CRCC de Grande Aquitaine

N°TVA intracommunautaire : FR64490939295

Tél : 05 56 97 77 76

bordeaux@aucentur.fr



Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

AUCENTUR

Commissaire aux comptes

Bordeaux, le 10 décembre 2024

Laurence VERSAILLE

Commissaire aux comptes, inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Grande Aquitaine



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	53 058	38 821	14 237	21 026	6 788	32.29	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées	1 308 570		1 308 570	1 294 570	14 000	1.08	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	15 245		15 245	15 245			
Total I	1 376 873	38 821	1 338 052	1 330 841	7 212	0.54	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	18 981		18 981	16 474	2 507	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	58 844		58 844	57 951	893	1.54
	Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	498 279		498 279	511 044	12 765	2.50	
Charges constatées d'avance (2)							
Total II	576 104		576 104	585 469	9 365	1.60	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 952 977	38 821	1 914 156	1 916 309	2 153	0.11	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	1 659 890		1 642 727		17 162	1.04
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau							
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	19 431		17 162		36 593	213.22
	Situation nette (sous total)	1 640 459		1 659 890		19 431	1.17
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	91 469		91 469			
	Provisions réglementées						
	Total I	1 731 928		1 751 359		19 431	1.11
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			7 301		7 301	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	182 228		157 449		24 778	15.74
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			200		200	100.00
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
	Total IV	182 228		164 950		17 277	10.47
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 914 156		1 916 309		2 153	0.11

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

7 301

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	4 860		552		4 308	780.43
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	267 286		200 253		67 033	33.47
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	238 343		289 556		51 213	17.69
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	408 345		271 090		137 254	50.63
Total I	918 834		761 452		157 382	20.67
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	22 254		21 724		530	2.44
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	471 001		413 034		57 968	14.03
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 788		5 505		1 284	23.32
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	440 948		307 146		133 801	43.56
Total II	940 991		747 409		193 583	25.90
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	22 158		14 043		36 200	257.79

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	2 632		3 210		577	17.98
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	2 632		3 210		577	17.98
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	2 632		3 210		577	17.98
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	19 525		17 252		36 778	213.18
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	95				95	
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	95				95	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			90		90	100.00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI			90		90	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	95		90		185	205.11
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	921 561		764 661		156 900	20.52
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	940 991		747 499		193 493	25.89
5. EXCEDENT OU DEFICIT	19 431		17 162		36 593	213.22